



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Procès verbal de la séance du 11 mars 2010

Nombre de conseillers élus : 43

Nombre de conseillers en exercice : 43

Nombre de conseillers présents à la séance : 30

Nombre de conseillers excusés ayant donné procuration : 2

Etaient présents sous la présidence de M. le Président Michel HABIG

Les Conseillers : Gilbert MOSER, François GRODWOHL, Nicole ERNY, André ONIMUS, René GROSS, Jean-Paul DIRINGER, Alfred HASS, André SCHMUCK, Gérard SCHATZ, Jean-Pierre TOUCAS, Patrice FLUCK, René MATHIAS, Jean-Marie REYMANN, Didier VIOLETTE, Guy VOIRIN, Marc JUNG, Paul HEGY, François MEYER, François BERINGER, Gilbert VONAU, Robert WEIGEL, Jean-Jacques FELDER, Jean-luc GALLIATH, Michel HAENNIG, Pierre ENGASSER, Agnès MATTER-BALP, Françoise BOOG, Henri MASSON, Agnès KIEFFER.

Etaient excusés :

Fernand DOLL, donne procuration à Michel HABIG ;

Fabienne STICH, donne procuration à Agnès KIEFFER ;

Fernand BOHN, Jean-Pierre BAEUMLER, Christian SCHMITT.

Assistaient en outre à la séance :

Etienne BANNWARTH, Corinne FLOTA, Sofia BEN LOUSSAIEF, Caroline SIEGEL.

Ordre du jour

1. Dépenses

1.1 Dépenses de fonctionnement

1.2 Dépenses d'investissement

2. Recettes

1.3 Recettes de fonctionnement

1.4 Recettes d'investissement

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010

1. DEPENSES

1.1 Fonctionnement

1.1.1 Dépenses de fonctionnement

➤ **Dépenses de fonctionnement courantes**

Les frais de fonctionnement habituels du Syndicat mixte s'élèvent à 100 000€. Ils comprennent :

- la quote-part transférée au Pays (déplacements, affranchissement, fournitures administratives) estimée à 40 000€ ;
- les frais de gestion courants liés spécifiquement au SCOT (assurances, formations, petit équipement, fournitures administratives, ...) qui s'élèvent à 36 000€ ;
- les charges exceptionnelles et dépenses imprévues à hauteur de 14 500€ ;
- les amortissements s'élevant à 9 500€.

➤ **Dépenses de fonctionnement liées à la procédure SCOT**

L'ensemble de la procédure SCOT engendre des dépenses de fonctionnement spécifiques de l'ordre de 145 000€ :

- des frais liés à la réalisation des travaux du SCOT (publication, concertation, réunions, colloques et séminaires) de l'ordre de 95 000€ environ ;
- des frais d'études qui s'élèvent à 50 000€.

1.1.2 Alimentation de la section d'investissement

Afin d'assurer le financement des études SCOT, un virement de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement est nécessaire à hauteur de 42 500€.

1.1.3 Au total : 287 500 €

1.2 Investissement

La section d'investissement comprend les dépenses relatives aux études SCOT, à l'acquisition de matériel de bureau et d'informatique.

1.2.1 Etudes SCOT 2010

Les dépenses d'investissement vont se traduire majoritairement par des frais d'études (environ 200 000€ sur 3 ans - inscrits en 2008) : les restes à réaliser s'élèvent à 124000 €.

1.2.2 Comblement du déficit 2009 (dues aux études SCOT)

Les subventions liées aux études SCOT étant perçues en décalage avec le paiement des bureaux d'études, la section d'investissement se trouve être en déficit de 47 000 €. Ce déficit est inscrit comme une dépense dans le budget d'investissement en 2010.

1.2.3 Autres frais d'investissement

Les dépenses d'investissement vont également se traduire par des dépenses :

- de concessions et droits similaires (logiciels, site internet, ...) hauteur de 2 000€ ;
- d'équipement (matériel informatique, imprimante et mobilier) à hauteur de 4 000€.

1.2.4 Au total : 177 000 €

2. RECETTES

Le fonctionnement du Syndicat mixte, ses projets et travaux seront financés par les excédents de fonctionnement de l'année 2009, des subventions régionales et départementales ainsi que par les contributions des collectivités membres.

2.1 Fonctionnement

2.1.1 Excédent de fonctionnement 2009

L'excédent de fonctionnement du budget 2009 de l'ordre de 219 500 € permettra de financer en partie les frais de fonctionnement du Syndicat ainsi que les études prévues.

2.1.2 Contributions des collectivités membres

Cet excédent de fonctionnement sera complété par les contributions des collectivités membres qui respectent le plan de financement sur 4 ans élaboré en 2007 : 68 000 €.

Territoire	Ratio	Participation 2008	Participation 2009	Participation 2010
CdC Centre Haut Rhin	21,3	14 498,44 €	14 498,44 €	14 498,44 €
CdC Essor du Rhin	15,3	10 397,99 €	10 397,99 €	10 397,99 €
CdC Pays de Rouffach	11,4	7 750,15 €	7 750,15 €	7 750,15 €
CdC Région de Guebwiller	43,2	29 327,09 €	29 327,09 €	29 327,09 €
CdC Vallée Noble	7,1	4 790,31 €	4 790,31 €	4 790,31 €
Merxheim	1,7	1 145,02 €	1 145,02 €	1 145,02 €
Total SCOT	100,0	67 909,00 €	67 909,00 €	67 909,00 €

Le ratio est établi selon la population (1999) et la surface de chaque collectivité membre.

2.1.3 Au total : 287 500 €

2.2 Investissement

La section d'investissement comprend les dépenses concernant les études SCOT, le matériel de bureau et l'informatique. Elle est alimentée à hauteur de 177 000 euros par les subventions de la Région et du Département mais également par le report du solde de sections d'investissement et de fonctionnement 2009, un autofinancement et des amortissements provenant du budget de fonctionnement 2010.

2.2.1 Contributions de la Région et du Département

Les dépenses liées aux études pour l'élaboration des SCOT sont financées par le Département et la Région à hauteur de 75 000€.

2.2.2 Excédents de la section de fonctionnement

Une partie des excédents de la section de fonctionnement, à hauteur de 47 000 €, servira à combler le déficit 2009.

2.2.3 Autofinancement

Un autofinancement de l'ordre de 42 500 € est proposé pour permettre le financement des études en 2010.

2.2.4 Amortissement et FCTVA

L'amortissement relatif aux investissements de 2008 s'élève à 9 500 €. Le fond de compensation de la TVA obtenu est de 3000 €.

2.2.5 Au total : 177 000 €

Au total, le Syndicat mixte du SCOT sera amené à gérer un budget de 464 500 €
--

Le Comité directeur n'émet aucune remarque particulière, prend acte de la proposition faite par le Président et en valide les principes.